

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 05 JUIN 2025 PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 05 juin, à 14h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
dans les locaux du SMO, rue Etienne Pallu à Tours,
sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation : 27 mai 2025

Présents : (19)

Collège Région Centre-Val de Loire :

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER, Philippe GOUET.

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER.

Collège EPCI 41 : Joël NAUDIN, Frédéric DEJENTE, Régis SOYER, Jean-Claude THUILLIER, Pierre SOLON, Michel GUIMONET, Roger LEROY, Hubert AZEMARD.

Collège EPCI 37 : Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Philippe BEHAEGEL, Jean-François CRON, Gérard SERER, Christophe DUVEAUX, Thierry BRUNET, Patrick MICHAUD.

Absents : (35)

Guillaume CRÉPIN, Mohamed MOULAY, Delphine BENASSY, Alexandre AVRIL, Jacques PAOLTTI, Guillaume PELTIER, Catherine LHÉRITIER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Alain PROT, Philippe MERCIER, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Bernard ESPUGNA, Henry LEMAIGNEN, Laurent ALLANIC, Stéphane LEROY, Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT, Claude BORDIER, Marc ANGENAULT, Martine TARTARIN, Alain BENARD, Jean-Claude GAUTHIER, Daniel SANS-CHAGRIN, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Sylvia GAURIER, Jean-Christophe GASSOT, Jocelyn GARCONNET, Isabelle GAUDRON.

Personnes ayant donné pouvoir : (11)

Deplhine BENASSY à Sylvie GINER

Jacques PAOLETTI à Joël NAUDIN

Claude BORDIER à Marc LEPRINCE

Genviève GALLAND à Philippe GOUET

Christophe BAUDRIER à Thierry BRUNET

Henry LEMAIGNEN à Pierre SOLON

Éric MARTELLIÈRE à Hubert AZEMARD

Isabelle RAIMOND-PAVERO à Bernard PILLEFER

Daniel SANS-CHAGRIN à Jean-François CRON

Bernard ESPUGNA à Jean-Claude THUILLIER

Isabelle GAUDRON à Patrick MICHAUD

Pour : 30 (52 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

La Présidente procède à l'appel et énonce la liste des pouvoirs et des excusés. Elle constate que le quorum est atteint (30 votants, dont 11 pouvoirs). Elle indique également que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Elle sollicite un secrétaire de séance. **Bernard PILLEFER** se propose.

L'ordre du jour de la séance est énoncé : 7 projets de délibérations sont proposés.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Approbation du procès-verbal et bilan des décisions de la Présidente prises dans le cadre de sa délégation de compétence

1/ Bilan sur les décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation de compétence

Par délibération du 28 novembre 2023, la Présidente du Syndicat a reçu délégation du Conseil syndical pour les affaires suivantes :

1. Ester en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, y compris en référé, devant toute juridiction, en première instance, en appel et en cassation.
2. Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les projets portés par le Syndicat dans le cadre de l'exercice de ses compétences statutaires et de répondre à des appels à projets.
3. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.
4. Décider l'aliénation des biens mobiliers dans la limite de 4 600 €.
5. Décider la conclusion du louage des choses qui ne dépasse pas 12 ans.
6. Décider la passation, la signature et l'exécution des marchés toutes procédures confondues, lorsque les crédits sont prévus au budget, et les avenants à ces marchés lorsqu'ils n'ont pas d'incidence financière, qu'ils diminuent le montant initial du marché ou qu'ils n'augmentent pas le montant initial du marché de plus de 15 %.
7. Signer et exécuter les marchés attribués par la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public en procédure formalisée.
8. Réaliser les crédits de trésorerie lorsque leurs montants n'excèdent pas 3 000 000 €.
9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
10. Régler les conséquences des dommages impliquant des véhicules du Syndicat dans les limites du contrat d'assurance du Syndicat.
11. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
12. Prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention conclue sans impact financier pour le Syndicat.
13. Approuver tous les avenants aux conventions ayant pour objet de prendre en compte une modification contractuelle n'ayant pas d'impact financier pour le Syndicat.
14. Approuver le renouvellement de l'adhésion aux associations dont le Syndicat est membre.

Vous voudrez bien prendre acte de la présente information.

La Présidente indique que dans le cadre d'une délégation et afin d'être plus opérationnels dans l'installation des antennes LoRa et sur la base d'une convention type qui avait été approuvée par le conseil syndical, une convention avec la commune de Saint-Germain-sur-Vienne a été signée pour l'installation d'une antenne LoRa à la salle des fêtes.

2/ Approbation du procès-verbal du Conseil syndical du 28 avril 2025.

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du Conseil syndical du 28 avril 2025. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Il est adopté à l'unanimité.

Délibération n°1 : Approbation du compte financier unique 2024

Natacha LEVASSEUR précise que cette année il est proposé d'approuver un document unique, le Compte Financier Unique (CFU). Jusqu'à l'année dernière, il y avait deux documents pour décrire une même réalité : le compte administratif qui était produit par le SMO en tant qu'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. L'objectif avec le CFU est de simplifier le processus administratif et d'avoir une référence unique.

Pour rappel, la structure budgétaire en 2024 était composée de trois budgets:

- Un budget principal avec des charges générales qui comportait également tout ce qui était lié à l'inclusion numérique et aux dépenses et recettes Smart Val-de-Loire.
- Le budget annexe très haut débit, qui retrace les dépenses et recettes de déploiement de la fibre.
- Le budget annexe Wi-Fi, qui concerne le Wi-Fi tourisme et le Wi-Fi territorial.

Pour rappel, le Syndicat dispose d'un nouveau budget annexe créé en fin d'année 2024 qui regroupe les dépenses et les recettes inhérentes au projet Smart Val de Loire.

Les comptes présentés ici ont été arrêtés au 31/12/2024.

Pour le Budget principal

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2024 à 133 496 euros. Elles correspondent aux frais d'études et au déploiement du réseau LoRa, qui étaient encore inscrits sur ce budget. On a également des dépenses concernant le passeport inclusion numérique et des déclarations d'ordre.

Les recettes d'investissement, s'élèvent à 324 988 euros. Elles correspondent aux subventions liées à l'activité Smart, notamment le FUN, qui a été fléché sur ce budget en 2024 et des opérations d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 307 891 euros. Elles correspondent aux charges de personnel, à hauteur de 818 712 euros, aux dépenses de structure classiques du syndicat, aux frais d'études et de prestations de service pour 99 543 euros, des dépenses diverses pour 79 134 euros, une subvention d'équilibre versée au budget annexe Wi-Fi à hauteur de 49 412 euros, que l'on retrouvera sur le budget annexe Wi-Fi en recettes, et des opérations d'ordre budgétaire pour 95 222 euros.

Pour les recettes de fonctionnement, le résultat est de 1 755 057 euros, ce qui est lié pour une bonne partie à la redevance d'affermage qui représente 777 550 euros. Viennent ensuite, les contributions des membres du Syndicat, à hauteur de 118 700 euros par collègue. Il y a également une refacturation au budget annexe pour 349 320 euros.

Pour le Budget annexe très haut débit

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 9 964 028 euros, avec pour l'essentiel, la participation versée au délégataire, à hauteur de 8 546 534 euros. Le reste des dépenses est lié à des opérations d'ordre budgétaire et à des études dans le cadre du suivi de la DSP par l'AMO.

Le montant en recette d'investissement est de 8 959 020 euros, constitué essentiellement par des subventions de l'État dans le cadre du FSN, pour 8 731 010 euros, et des opérations d'ordre budgétaire.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 438 608 euros et correspondent essentiellement à des opérations d'ordre, à une refacturation par le budget principal des frais de personnel à hauteur de 163 474 euros et à des dépenses liées aux frais de structure des locaux et des charges à hauteur de 11 186 euros. On a également eu des dépenses diverses, qui sont liées à des frais d'études, essentiellement.

En recettes de fonctionnement, on a un montant arrêté à 1 695 649 euros. Cela correspond à la redevance de frais de contrôle, qui est de 455 604 euros, et à des opérations d'ordre budgétaire, pour 1 230 157 euros.

Pour le Budget annexe Wi-Fi

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 535 345 euros et sont constituées des études et des installations des bornes Wi-Fi dans le 37 et le 41, pour, respectivement, 33 425 euros et 26 075 euros. Les opérations d'ordre et les opérations patrimoniales représentent respectivement 420 327 € et 55 518 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 391 303 euros, essentiellement constituées d'opérations d'ordre à hauteur de 309 492 € et des subventions des membres à hauteur de 26 293 euros.

En ce qui concerne le fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 596 572 euros, essentiellement liées à des opérations d'ordre pour 309 492 € et à la facturation par le budget principal du personnel et des dépenses de structure. Il y a également des dépenses liées à la maintenance et à l'hébergement du réseau Wi-Fi pour 102 111 euros.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 596 572 euros, avec la facturation du service Wifi aux gestionnaires de sites pour 126 832 euros. Il y a aussi la subvention d'équilibre du budget principal vue précédemment, à hauteur de 49 413 euros, le reste étant également constitué d'opérations d'ordre budgétaire.

La Présidente sort de la salle afin de ne pas participer au vote.

Philippe GOUET soumet cette délibération au vote à la suite de la sortie de Madame Sylvie GINER (-2 voix). Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2 : Affectation des résultats 2024 au budget 2025

Natacha LEVASSEUR indique qu'il a déjà été procédé à une affectation provisoire lors du vote du budget. Maintenant, il convient d'affecter les résultats définitivement.

Pour le Budget principal

Le résultat d'exercice 2024 s'élève à 191 491,84 euros en investissement, et à 47 166,58 euros en fonctionnement. Avec les résultats reportés, le résultat de clôture 2024 s'élève à 8 895 878,11 euros en investissement et à 4 680 244,82 euros en fonctionnement. Il est proposé de reprendre les résultats sur les comptes suivants :

L'excédent d'investissement de 8 895 878,11 euros est repris en recettes d'investissement (compte 001).

L'excédent de fonctionnement de 4 680 244,82 euros est repris en recette de fonctionnement (compte 002).

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Pour le Budget annexe très haut débit

Natacha LEVASSEUR : Le résultat de l'exercice 2024 est de - 1 005 000,15 euros en investissements et + 1 257 041 euros en fonctionnement.

Avec les résultats 2023 reportés, on a un résultat global de l'exercice 2024 de 11 302 076,26 euros en investissement, qu'il convient de reporter en recette d'investissement pour le budget 2025 au compte 001. L'excédent de fonctionnement à hauteur de 5 288 675,07 euros est à reporter en recette de fonctionnement au compte 002.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Pour le Budget annexe Wi-Fi

Natacha LEVASSEUR : Le résultat d'exercice 2024 est de - 144 042,44 euros en investissements et de 0 en fonctionnement, ce qui fait un résultat global cumulé en tenant compte du report de l'exercice 2023, sur l'exercice 2024 de - 846,47 euros qu'il est proposé de réaffecter en dépense d'investissement au compte 001.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

La Présidente remercie Natacha pour cette présentation et pour le travail effectué sur la réalisation de ce budget.

Délibération n°3 : Création d'un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif

La Présidente annonce qu'il y a deux futures mamans au sein de l'équipe du syndicat qui seront en congés maternité de manière quasi simultanée, à compter du mois d'août prochain. Il est donc proposé de recruter une personne en renfort pour assurer des missions administratives au sein du pôle Assistantes notamment pour les missions d'accueil et de secrétariat. Il s'agira d'un agent de catégorie C, sur un grade d'adjoint administratif, pour accroissement temporaire d'activité.

C'est un emploi non permanent, pour la période de juillet à décembre 2025, pour un coût estimé à hauteur de 18 000 euros.

Ce coût est compensé par un solde excédentaire de 26 000 euros, puisqu'on ne remplacera pas sur 2025 le poste de Data Scientist. Il faut aussi prendre en compte le remboursement d'une partie des salaires des agents qui sont en congé maternité grâce à l'assurance statutaire à laquelle le SMO a souscrit (cela correspond à 19 000 euros).

Ce qui explique que le recours à ce renfort est tout à fait soutenable pour notre budget 2025.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

LES PROJETS : délibérations

Délibération n°4 : THD - Avenant n°9 relatif à la convention de délégation de service public pour la conception, l'établissement et l'exploitation du réseau très haut débit sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire

La Présidente précise qu'il s'agit d'un avenant pour une évolution importante en vue de la commercialisation des offres entreprises. L'enjeu est de booster la commercialisation de ces offres dédiées aux entreprises qui ont du mal à trouver leur public. Nous allons laisser Val de Loire Fibre qui est à l'origine de ce projet d'évolution présenter les tenants et les aboutissants de ces nouvelles offres.

Arrivée de Jean-Philippe MARTIGNAC et Cyril GASC, Val de Loire Fibre
Départ Gérard SERER et Thierry BRUNET et arrivée d'Alain PROT pendant la présentation.

Olivier LEGROS donne 10 minutes à Val de Loire Fibre pour parler du projet d'évolution des offres entreprise soumis à l'approbation du conseil syndical ce jour, puis ils auront plus largement la parole à l'issue des délibérations.

Jean-Philippe MARTIGNAC précise être le Directeur Général de Val de Loire Fibre. Il est accompagné par Cyril GASC, Président de Val de Loire Fibre, mais aussi Président de Lumière, la société mère, issue de la vente, notamment, des opérations fibre de TDF. Un petit point sur le sujet sera fait mais rapidement pour information tout se passe bien depuis le transfert.

Le premier sujet qui nécessite votre approbation est l'avenant numéro 9 à la DSP. Cet avenant concerne des modifications du catalogue de services, sur la partie des offres entreprises exclusivement.

L'évolution de l'offre de référence sur la partie grand public sera abordée plus tard pour discuter notamment des raccordements complexes.

Il s'agit là d'une nouvelle évolution puisqu'il y avait déjà eu une évolution comparable avec l'avenant numéro 7 en 2023. Le constat fait à l'époque et renouvelé aujourd'hui et que sur l'offre entreprises, le marché est très difficile, très concurrentiel. Des acteurs interviennent, y compris sur le périmètre de la zone d'initiative publique, puisqu'il y a certaines offres (en dehors du réseau mutualisé qui est unique) sur lesquelles certains opérateurs proposent leur propre fibre et viennent en concurrence de notre réseau d'initiative publique.

Il était donc important de se remettre à niveau sur les offres tarifaires, de simplifier les offres aussi, parce que dans le cadre de Lumière, on pouvait avoir des offres différenciées entre nos différentes délégations de service public, ce qui créait de la confusion auprès des opérateurs commerciaux. Il y avait donc besoin de ces deux actions (remise à niveau d'une part et simplification d'autre part) pour pouvoir mieux s'adapter au marché.

Les évolutions vont concerner pour l'essentiel les entreprises les plus importantes, et les offres dites de "haut du marché", les offres dites FTTE, offre active et, désormais, offre passive où l'opérateur active lui-même les parties du réseau, et enfin l'offre FTTO destinée aux entreprises de plus grande taille.

Les offres dites FTTH Pro et FTTH Pro Premium sont également très légèrement impactées par l'offre. Ce point ne sera pas évoqué puisque l'essentiel de l'évolution porte sur les réductions de prix sur les offres de haut de marché, FTTE et FTTO.

Pour faire simple, plus l'offre est chère, plus il y a une fibre dédiée, et meilleure est la qualité de service associée avec des garanties de temps de rétablissement en cas de panne et des débits garantis.

1 200 entreprises sont potentiellement concernées par les offres de haut de marché sur le territoire de Val de Loire Numérique. Ce sont principalement des entreprises de plus de 20 salariés.

15 % de ces entreprises ont souscrit à une offre dite "haut de marché" commercialisée par Val de Loire Fibre. Pour les 85 % restantes, soit elles n'ont pas du tout basculé à la fibre optique, soit elles sont déjà engagées auprès d'autres opérateurs. C'est une partie de ce potentiel qu'il convient de conquérir avec une offre plus compétitive et plus agressive.

Dans notre proposition, le principe de tarifs uniques sur tout le territoire de la DSP est conservé. Il n'y a donc pas d'écart de coût d'accès au réseau public entre une entreprise située à proximité des grosses agglomérations et une entreprise située dans une zone plus rurale.

Pour les plus petites entreprises, il est proposé aussi une évolution pour les inciter à passer à des offres professionnelles.

Val de Loire Fibre est victime de la qualité de son réseau, parce que, comme c'est une entreprise plutôt bonne sur la qualité du réseau et sur les temps d'intervention et de réparation, les entreprises n'ont pas ressenti le besoin de basculer sur des offres professionnelles avec des garanties de temps de rétablissement très réduits.

Les petites entreprises utilisent peu les offres professionnelles de la DSP. Elles prennent des offres grand public qui sont parfois commercialisées par l'opérateur commercial sous une étiquette "offre professionnelle". En cas de panne ces offres apportent une sécurisation avec un réseau 4G. Cela peut être satisfaisant dans un certain nombre de configurations mais pas pour d'autres.

Il y a régulièrement des appels se faisant écho de difficultés rencontrées par des entreprises qui se retrouvent en panne et sont confrontées aux conséquences d'un abonnement qui ne comporte aucune garantie de temps de rétablissement.

Il faut aussi être conscient que souscrire à une offre professionnelle permet de fiabiliser le raccordement puisqu'il est alors réalisé par un sous traitant de Val de Loire Fibre et non par un sous traitant de l'opérateur commercial.

Par exemple, un bar tabac devait ouvrir une dizaine de jours après avoir souscrit à une offre fibre grand public, sans qualité de service particulière. Le raccordement avait été décalé au-delà de la date d'ouverture du commerce, ce qui était un vrai problème pour le commerçant. Même si, en l'espèce, alertés par la Mairie, une solution a été trouvée en lien avec le fournisseur d'accès internet, cela n'est pas toujours possible.

Dans le cadre d'une offre professionnelle, les raccordements sont réalisés par Val de Loire Fibre et Val de Loire Fibre peut agir pour garantir le respect d'un certain nombre de contraintes. L'offre professionnelle est certes un peu plus chère, mais derrière, il y a du service et des garanties qui peuvent s'avérer importantes pour une activité professionnelle.

Les évolutions proposées de la composante entreprises du catalogue de service ont fait l'objet d'évaluations. Vous pouvez constater la présence de cartes en annexe. Ces cartes mettent en évidence l'intensité concurrentielle sur les différents secteurs du territoire. L'analyse a aussi consisté à comparer les offres commerciales des opérateurs généralistes tels Orange, mais aussi les offres d'opérateurs spécialisés sur le segment des entreprises.

Le choix qui est proposé est celui de s'aligner sur les tarifs les plus bas, voire d'être un peu plus agressif. Certains frais d'accès ont été supprimés selon qu'on est sur du FTTE actif passif ou du FTTO. L'un des avantages de la DSP c'est que Val de Loire Fibre est présent partout sur son territoire d'intervention, ce qui n'est pas le cas de nos concurrents, puisqu'ils vont se concentrer, pour beaucoup, sur les offres à forte densité d'entreprises où la concurrence est très forte. De plus, ils proposent des niveaux de prix différents selon la situation géographique : agglomérations de Tours ou de Blois ou dans des zones rurales comme la Sologne ou le Perche.

Olivier LEGROS ajoute qu'il est important que cette équité territoriale, inhérente au projet, soit maintenue au gré des évolutions tarifaires et qu'il y ait une équité d'accès à la fibre, quel que soit le segment de marché, entreprises ou grand public, entre les territoires.

Jean-Philippe MARTIGNAC confirme l'importance d'avoir un tarif unique sur la totalité du territoire de la DSP. C'est le sens d'un projet de DSP.

Un tableau permet de comparer la tarification actuelle, la nouvelle offre proposée et les tarifs pratiqués par certains concurrents. Il est aisé de constater le caractère substantiel de la baisse des tarifs pour se mettre au niveau des concurrents ou en deçà des tarifs pratiqués sur le marché. Val de Loire Fibre est assez agressif voire très agressif sur certaines offres.

La Présidente indique qu'il est important de le rappeler.

Jean-Philippe MARTIGNAC ajoute un autre élément technique : une nouvelle offre a été mise en place. Elle n'existait pas dans les versions précédentes du catalogue. Il s'agit du FTTE dit passif. Orange l'avait demandé depuis longtemps. C'est aussi pour répondre à une exigence de l'ARCEP qui souhaitait que ces offres soient disponibles sur tous les territoires. Pour positionner cette nouvelle offre FTTE passif, une comparaison a été faite avec les offres qui sont pratiquées par d'autres opérateurs sur le territoire.

Cyril GASC précise que pour avoir un tarif homogène et être compétitif, il y a une tendance à niveler vers le bas. Cela signifie que la DSP gagnera un peu moins d'argent et que les opérateurs de détail feront plus de marge sur ces zones peu rentables pour eux.

Olivier LEGROS indique qu'il est important que le Syndicat ne soit pas à l'origine des disparités éventuelles dans les tarifs.

Cyril GASC indique que c'est bien le cas. En tout cas, les attentes du SMO ont été parfaitement entendues et prises en compte.

La Présidente apprécie cette déclaration.

Jean-Philippe MARTIGNAC précise que cet impact sur la baisse des prix a forcément aussi un impact sur l'économie globale de la DSP. L'impact des évolutions proposées sur l'équilibre économique de la DSP est très faible. Mais on compare avec le Plan d'Affaires initial de la DSP qui était très théorique. Avec les hypothèses initiales de la DSP l'impact de l'évolution tarifaire proposée serait à l'origine d'une baisse du chiffre d'affaires de l'ordre de 18 millions sur la totalité de la DSP, soit moins de 1 % du chiffre d'affaires consolidé sur la globalité de la DSP. Mais tout cela est très théorique car si on fait cette évolution, c'est bien parce que les hypothèses s'avèrent n'être pas les bonnes. Aujourd'hui, de toute façon, le chiffre d'affaires n'est pas au rendez-vous de ce qui avait été imaginé au départ du projet.

La situation constatée vis à vis de l'appétence pour les offres entreprises n'est pas du tout une originalité du Val de Loire, ni même des réseaux de Lumière. C'est une problématique nationale, avec des nuances selon que les zones sont plus ou moins denses et concurrentielles.

Les offres "entreprises", de manière générale, séduisent beaucoup moins que ce qui avait été imaginé par tous les opérateurs au moment du lancement des opérations fibre. Je me souviens, pour avoir participé aux négociations de la DSP, qu'il y avait des attentes assez fortes exprimées par le SMO et plus globalement par les porteurs de projets pour avoir des offres bien adaptées aux attentes des entreprises.

Tout cela a un impact assez important sur l'équilibre de la DSP. Il est donc impératif de réagir. On avait déjà réagi il y a deux ans avec un avenant que vous aviez approuvé. Cela avait eu un effet, parce qu'on est quand même allé chercher 15 à 20 % d'entreprises, y compris de haut de marché. Ce n'est pas complètement satisfaisant, mais ce n'est pas si mal. Cette nouvelle évolution et cet alignement sur les tarifs les plus compétitifs ont pour but d'aller conquérir de nombreuses nouvelles entreprises en Val de Loire.

La Présidente remercie les intervenants pour cette présentation. Après avoir constaté qu'il n'y a pas de question et avant de passer au vote, il est rappelé la baisse du chiffre d'affaires évoqué Monsieur MARTIGNAC. Ce projet d'évolution a été analysé par notre AMO, le cabinet TACTIS, et soumis à l'avis de l'ARCEP dès le mois d'avril. Il n'y a à ce jour pas eu de remarque.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°5 : Convention d'utilisation du Fonds de Développement des Services et des usages numériques pour la généralisation du projet Smart

Olivier LEGROS indique avoir demandé à Val de Loire Fibre de rester, puisque les délibérations 5 et 6 les concernent également. Un travail a été fait avec Jean-Philippe MARTIGNAC pour essayer de maintenir la capacité d'autofinancement du syndicat sur le projet Smart. Une incertitude demeure sur le montant du FEDER qui pourrait être attribué.

Le montant d'autofinancement inscrit dans ce plan de financement est de 672 540 euros. Le terme autofinancement vis-à-vis des partenaires est une source de revenus issue de la délégation de service public. Tout l'enjeu était de définir à la fois les montants et les modalités de versement de ce fonds d'usage numérique.

Une première convention FUN (Fonds d'Usage Numérique) avec Val de Loire Fibre, toujours en vigueur, pour couvrir la période 2024-2025 a permis de financer toute la partie expérimentation du projet Smart. Val de Loire Fibre a versé 230 000 euros à ce titre.

L'objet de la convention proposée aujourd'hui est d'avoir un complément à hauteur de 500 000 euros pour pouvoir mobiliser en tout 730 000 euros de FUN. C'est un petit peu plus que ce qui est inscrit dans le plan de financement, mais cela pourra être utile si l'ensemble des financements, notamment du FEDER, ne sont pas à la hauteur de ce qui est attendu.

Il est également présenté un bilan de la consommation du Fonds d'Usage Numérique. Ce fonds était initialement doté de 1 600 000 €. Si la convention proposée est approuvée, 90% du FUN aura été mobilisé et il restera 146 316 euros dont l'usage devra être déterminé ultérieurement.

En amont de cette proposition, il y a eu un Comité FUN qui s'est réuni le 18 février 2025. C'est ainsi que la DSP a été construite. Les enjeux liés à l'usage du FUN font l'objet de présentations et de discussions afin de vérifier que les utilisations envisagées sont bien conformes à la vocation du FUN qui est de contribuer à l'émergence des usages numériques.

La Présidente remercie Olivier pour son intervention et constate qu'il n'y a pas de question.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°6 : Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA

La Présidente précise en préambule que cette adhésion représente un budget modeste de 500 euros par an. Il faut désigner un représentant et son suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP. La Présidente demande s'il y a des volontaires. La Présidente veut bien être désignée comme titulaire (cela est compatible avec le fait qu'elle y siège déjà en tant que Conseillère départementale) mais il faut un suppléant.

Christophe DUVEAUX se propose en tant que suppléant.

La Présidente le remercie.

Olivier LEGROS indique que le point de départ de l'adhésion au GIP RECIA est qu'au titre de la délibération suivante (numéro 7), il est proposé de verser des fonds de concours à l'acquisition d'un orthophotoplan sur le Loir-et-Cher. Or, pour pouvoir verser cette contribution au GIP, compte tenu de la forme juridique du GIP, il était nécessaire d'être membre du GIP.

Au-delà de cette contrainte, cette adhésion amène aussi un potentiel de services et de synergies avec ce que fait déjà le GIP. Le Syndicat a déjà travaillé avec le GIP RECIA sur pas mal de sujets, et en devenant membre du GIP, le SMO aura accès à un potentiel de services, notamment sur la dématérialisation. La réflexion a été engagée au niveau du SMO de recourir à un outil de parapheur électronique par exemple. Ce sont des solutions qui sont au catalogue du GIP RECIA.

Autre possibilité : le GIP RECIA propose une offre de connectivité, qui pourrait être utile pour l'Internet des objets, parce que le LoRa n'est pas forcément l'alpha et l'oméga de tout ce qu'il y a à faire dans le projet Smart. Le Syndicat pourrait être amené à recourir à une offre de connectivité 5G, etc., et le GIP dispose de marchés qui permettent de connecter des objets en 5G

La Présidente confirme que le GIP RECIA a une étendue de propositions très large. Le Syndicat va pouvoir en bénéficier.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°7 : Convention de partenariat pour la constitution du géocommun régional «Orthophotographie Haute Résolution (HR)» sur le département du Loir-et-Cher

La Présidente précise que cette convention a déjà été votée en conseil syndical mais certaines modifications qui vont être présentées impliquent un nouveau vote.

Olivier LEGROS indique qu'une première délibération a été approuvée en décembre, au moment du débat d'orientation budgétaire, au cours duquel a été proposé l'inscription de crédits pour financer cette acquisition d'un orthophotoplan. Mais depuis ce vote, la convention a évolué.

Une analyse détaillée des deux documents a été faite. Il est difficile de détailler l'ensemble des différences entre les délibérations mais dans la délibération approuvée en décembre, il était fait mention du fait que le GIP RECIA animait le réseau régional des données territoriales et que les acteurs se fédèrent à travers lui, alors que la délibération proposée aujourd'hui indique qu'une coopération a été initiée par le GIP RECIA et le centre régional CRIJ Auvergne pour réaliser un groupement de commandes et partager les expériences. Une autre différence : la première délibération mentionnait des financements régionaux possibles comme le FEDER, le CPER ainsi que la participation des gestionnaires de réseau ENEDIS et GRDF via des fonds nationaux, alors que la délibération présentée aujourd'hui donne le coût explicite de la constitution, la mise à jour en 2027 et le service de consultation pour le département de Loir-et-Cher. Ces différences ne changent rien sur le fond mais certains détails semblent propices à une nouvelle délibération.

Les données vont être collectées à partir de campagnes de survol aérien actuellement en cours bien que la météo ne soit pas extrêmement favorable. Il faut attendre qu'il fasse beau pour survoler le territoire. Cela concerne uniquement le Loir-et-Cher puisque l'Indre-et-Loire n'a pas le même besoin. En effet, les besoins ont été couverts notamment par la métropole ou par le syndicat d'énergie. Il y avait donc une opportunité de coopération plus importante et plus ouverte en Loir-et-Cher. C'est la raison pour laquelle cela se met en place en Loir-et-Cher. Le GIP a un rôle de coordinateur. Il est chargé de passer les marchés.

Le coût d'acquisition est de 350 000 euros net de taxes avec les cofinancements suivants : le conseil départemental de Loir-et-Cher, à hauteur de 50 %, sachant qu'il collecte les fonds de concours des communautés de communes de Loir-et-Cher, à hauteur de 87 500 euros, le syndicat d'énergie, 87 500 euros, et le SMO Val de Loire Numérique à hauteur de 87 500 euros. Cet orthophotoplan va être versé dans des fonds de plans qui sont en open data et qui permettront à tous les gestionnaires de travaux de localiser précisément tout ce qui est mobilier urbain, que ce soit une armoire, une chambre, etc., avec un niveau de précision qui est celui attendu pour toute la conduite de travaux, de voiries, etc.

La Présidente demande quel est le niveau de précision attendu avec cet orthophotoplan haute résolution ?

Olivier LEGROS répond qu'il est de 10 centimètres. Cela permet quasiment de visualiser un logo sur une chambre contrairement à ce que propose Google Map avec son standard qui est à plus d'un mètre. En tout cas, c'était une demande des acteurs, que le Syndicat prenne part, en tant que réseau structurant d'aménagement numérique, à l'acquisition de cet orthophotoplan.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

LES PROJETS : point d'avancement

Point Smart

Olivier LEGROS informe l'Assemblée qu'Aurélie Boissier représente actuellement le Syndicat à la biennale des objets connectés à Granville. Elle ne peut être présente. Elle est notamment intervenue au sein d'une table ronde hier où elle a pu témoigner des actions entreprises par le Syndicat sur le projet Smart.

Parmi les sujets d'actualité, le Syndicat est en cours de transition sur le marché attribué à Ubicité pour la phase d'expérimentation. Un marché de généralisation a été passé avec Sogetrel, dans le cadre de l'adhésion à la centrale d'achat CANUT.

Autre élément d'actualité, un travail a été initié sur l'identification des points hauts pour amorcer le déploiement sur la communauté de communes de Grand Chambord qui fait l'objet d'une convention qui a été approuvée lors du dernier Conseil syndical.

Un travail est en cours avec le syndicat d'ordures ménagères du Chinonais pour définir les modèles de capteurs qui vont équiper les points d'apport volontaire. Une convention a également été signée.

Une coopération est envisagée avec le syndicat d'eau potable Touraine du Sud pour la mise en place de la télérelève d'eau sur 13 communes de la communauté de communes Loches-sur-Touraine. Ce modèle est un peu particulier et devrait être proposé au prochain Conseil syndical.

Un travail est également en cours avec ENGIE dans le cadre du contrat de performance environnementale que le Conseil départemental d'Indre- et-Loire a signé avec l'opérateur.

Une intervention est prévue en Conseil communautaire Touraine-Est Vallées le 19 juin pour avancer sur le sujet de la télérelève des compteurs d'eau sur la commune de Montlouis.

Une intervention est prévue au Conseil communautaire d'Agglopolys pour présenter un projet de télérelève. Le travail fait avec les services en charge de l'eau au sein de l'agglomération sera présenté aux élus.

Enfin, le déploiement se poursuit sur Chinon Vienne et Loire sur le cas d'usage de l'éclairage public.

La Présidente indique que le projet Smart Territoire, malgré sa jeunesse, a un catalogue qui s'étoffe, avec des possibilités sur l'éclairage public, sur la gestion de l'eau, sur la gestion des ordures ménagères, sur la gestion du stationnement à Vendôme. C'est la preuve que le dispositif séduit et intéresse.

La Présidente réitère son invitation à participer à l'évènement organisé le 5 novembre prochain à Blois, au cours duquel on demandera aux acteurs engagés dans les expérimentations de faire un retour d'expérience. L'objectif est de sécuriser les financements. Il y a bien évidemment le déploiement de la fibre, mais les usages sont très importants. Il est important de rappeler que les antennes LoRa peuvent être mutualisées. Une antenne qui sert pour l'éclairage public peut aussi servir pour la télérelève des compteurs d'eau. Cela fonctionne plutôt bien et on a déjà de bons retours. Aurélie Boissier fait un gros travail.

Jean-Philippe MARTIGNAC indique avoir abordé le sujet de manière succincte du temps de TDF, mais aujourd'hui, Lumière, maison mère de Val de Loire Fibre, investit et développe des services dans le domaine de l'IoT (Internet des Objets).

Olivier LEGROS dresse un bilan de ce qui a été déployé : 23 passerelles en service et 550 objets connectés. La plupart de ces antennes se concentrent sur le territoire de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire. Mais d'ici un an, des déploiements sur Grand Chambord seront faits. Les études détaillées sont en cours. D'autres projets de déploiement sont en cours de réflexion sur les territoires de l'agglomération de Blois et de la communauté de communes Touraine-Est Vallées, notamment sur Montlouis.

La Présidente ajoute que le travail est bien amorcé avec le président de la communauté de communes Touraine Est Vallées.

Projet Wi-Fi

Gaëtan GRÈVE indique que concernant le dispositif Val de Loire Wifi public, la plateforme de data visualisation Data Val de Loire a été remplacée. Historiquement mise en place au lancement du projet Wi-Fi pour permettre aux gestionnaires des sites de visualiser la fréquentation et la connexion des différents utilisateurs, cette plateforme a donné lieu à un gros travail lors de son développement, mais malheureusement, le nombre d'utilisateurs n'a pas été suffisant et le coût d'exploitation est important par rapport à ce nombre d'utilisateurs. En fin d'année dernière, il a été décidé d'arrêter cette plateforme et de développer une autre solution, moins coûteuse, puisqu'elle va rentrer dans le cadre de la collaboration, via une convention trisannuelle, en vigueur, avec l'Observatoire de l'économie des territoires (OET).

Dans le cadre de cette convention, l'OET a aidé à développer des tableaux de bord et une nouvelle plateforme de data visualisation.

Avec le nouvel outil, un nouveau mode de fonctionnement a été créé puisque les gestionnaires de sites n'auront plus directement accès à la plateforme. Le Syndicat va mettre en place un formulaire accessible via le site internet du Syndicat qui permettra à chacun des gestionnaires de demander un export des tableaux de bord.

Ce tableau de bord permet de générer une vue assez globale. Par exemple, pour l'Indre-et-Loire, sur septembre 2024, le gestionnaire peut observer la répartition, pour chaque journée, des utilisateurs du réseau soit 5400 utilisateurs. L'outil permet aussi de distinguer les utilisateurs qui sont résidents, les utilisateurs du département, les étrangers et les touristes français. Ce qui intéresse aussi certains gestionnaires de sites touristiques, c'est la provenance des touristes étrangers par pays.

Olivier LEGROS indique que l'acquisition de l'outil initial qui a servi de modèle à celui mis en place en partenariat avec l'Observatoire (OET) avait été financée par le Fonds d'Usages Numériques. Même si cet outil n'est plus utilisé, il a fait son travail pendant de nombreuses années.

La Présidente remercie Gaëtan pour son intervention. Elle constate qu'il n'y a pas de question.

La Présidente indique qu'avant de donner la parole à Val de Loire Fibre, elle souhaite rappeler le calendrier des prochaines réunions 2025 : deux bureaux pour terminer l'année, le 10 septembre à Tours et le 3 décembre à Blois, deux derniers conseils syndicats aussi, le 24 septembre à Blois et le 17 décembre à Tours. L'alternance entre les deux départements est respectée. L'événement sur le retour d'expériences concernant les expérimentations smart se tiendra le 5 novembre au matin à Blois, à la Cité Numérique. Vous êtes tous invités, c'est un moment important pour le syndicat qui sera très enrichissant.

Concernant les rencontres avec les élus des EPCI : six rencontres sont encore à prévoir, sachant que deux dates viennent tout juste d'être calées : pour Touraine-Est Vallées, le 19 juin prochain, et pour Loches Sud Touraine le 9 juillet. Ces rencontres avec les élus EPCI, au cours desquelles un point d'avancement est fait ainsi qu'un point sur les difficultés résiduelles avec les élus communautaires, restent toujours des moments d'échange très appréciés, aussi bien par les élus que par nous-mêmes. Il est rappelé que le sujet est bien évidemment de pouvoir échanger sur les problématiques, tout en rappelant aussi le caractère industriel du projet mené avec succès avec notre délégataire. Il reste en effet très peu de prises à déployer. Il reste les plus compliquées, certes, mais cela représente environ 1 % du total. 1 % c'est peu, mais c'est beaucoup pour ceux qui attendent. L'objectif de ces réunions dans les EPCI est d'aller à la rencontre des élus pour pouvoir expliquer et démêler les différentes problématiques résiduelles. D'ailleurs, j'en profite pour remercier Olivier Legros, Gaëtan Grève et monsieur MARTIGNAC de Val de Loire Fibre, qui sont présents à mes côtés à toutes ces rencontres.

La parole va être passée à Val de Loire Fibre et notamment à Monsieur Cyril GASC, dirigeant de Lumière et Président de Val de Loire Fibre, ainsi qu'à Jean-Philippe MARTIGNAC, directeur de la délégation que vous connaissez bien, puisqu'il est toujours à votre contact sur le terrain.

Présentation de Val de Loire Fibre à 15h40

Cyril GASC indique qu'avant de laisser la parole à Jean-Philippe MARTIGNAC pour la présentation, il remercie Sylvie GINER d'avoir invité Val de Loire Fibre à participer à ce conseil syndical. Cyril Gasc dirige Lumière et est présent depuis le tout début du projet. Il y a une différence par rapport à la dernière rencontre. La dernière fois, Jean-Philippe Martignac était déjà à Val de Loire Fibre, mais faisait partie de la société TDF qui était actionnaire de Val de Loire Fibre.

Depuis le 1er janvier 2025, l'employeur est la société Lumière. Les actionnaires de TDF ont décidé de vendre l'activité Fibre à un fonds qui s'appelle CVC DIF. CVC DIF est un fonds qui investit dans les infrastructures, que ce soit de l'énergie, des télécoms ou des autoroutes, en France et en Europe.

Le 2 décembre 2024, soit juste avant l'arrivée des nouveaux actionnaires, une rencontre a eu lieu avec Madame GINER, Madame ARNAULT et Monsieur GOUET.

Cyril GASC va présenter les différents événements de ces derniers mois.

Lumière est aujourd'hui indépendante de TDF et autonome sur son métier d'opérateur de réseaux fibre.

C'était une autonomisation simple puisque l'ensemble des services opérationnels qui sont là pour gérer, exploiter, commercialiser votre réseau étaient des services opérationnels sur lesquels on était déjà, au sein de TDF, en autonomie, avec nos propres moyens. L'ensemble des services opérationnels a basculé de façon assez automatique vers Lumière. Le travail a été plus important pour tout ce qui était services centraux. La DRH, par exemple, et tout ce qui était système d'information qui n'était pas un système d'information spécifique aux métiers de la fibre. C'est le cas notamment pour le système d'information servant pour la comptabilité. Mais l'autonomisation de ces services centraux se passe très bien. Le système d'information qui a basculé à 98 % aura complètement basculé d'ici mi-juillet 2025.

Malgré le changement d'actionnaire et de structure porteuse du projet, nous avons la satisfaction d'un travail bien faite de la continuité dans l'action. Cela est important pour les équipes de Lumière. Jean-Philippe MARTIGNAC reviendra sur ces sujets, notamment sur les déploiements, les opérations. Le chiffre évoqué par Sylvie Giner de 1% pour ce qui reste problématique est aujourd'hui passé à 0,4 %.

La Présidente se réjouit de cette nouvelle.

Cyril GASC confirme que 0,4% c'est peu mais cela représente du travail et les élus trouvent peut être que cela ne va pas assez vite. Les équipes de Lumière essaient d'avancer le plus vite possible. C'est important que cela se passe bien sur le territoire du Syndicat, parce que pour Lumière, le Val de Loire représente le plus gros projet. C'était déjà le cas pour TDF, et pour Lumière ça l'est encore plus. Vous avez représenté à date 400 millions d'euros d'investissements. Vous parliez tout à l'heure d'investissement des territoires et grâce aux vertus du modèle de délégation de service public, les collectivités représentées au sein du Syndicat ont fait des économies très importantes en matière d'investissements.

La Présidente indique que cela est très important de le rappeler à l'heure où les finances publiques sont sous tension.

Cyril GASC rappelle le montant investit soit 400 millions d'euros sur le territoire du Syndicat. Ces chiffres ne concernent que le réseau de premier établissement ou primo déploiement car il y a aussi des investissements réalisés sur les raccordements et la densification du réseau.

Les résultats sont bons. Je vais en parler deux secondes, et ensuite Jean-Philippe MARTIGNAC sera beaucoup plus précis que moi. Le déploiement est presque fini. Sylvie GINER a raison, mais quand on regarde la réalité, c'est 0,4%, mais Lumière va se dépêcher de réaliser les 0,4% restants.

Pour l'exploitation, aujourd'hui le taux d'incident sur le réseau reste très faible, par rapport à d'autres territoires. Au regard de l'ensemble des DSP en France avec un taux d'incidents à 0,05%, Lumière est parmi les meilleurs réseaux en France. Et pourtant le réseau du Syndicat est assez étendu, dans une zone à dominante rurale, donc c'est une très bonne performance, et il faut continuer. Il faut travailler à faire perdurer cette performance sur la qualité de service, même si cette qualité de service empêche de vendre des services à valeur ajoutée aux entreprises puisqu'elles sont satisfaites du niveau de service proposé de base sur les offres grand public.

La commercialisation est bonne même si elle pourrait être meilleure. C'est un réseau qui se commercialise un petit peu moins bien que d'autres.

Lumière est ravie de la collaboration avec les équipes du Syndicat. Cyril Gasc souligne sa chance, par rapport à Jean-Philippe MARTIGNAC, d'avoir une vision sur plusieurs DSP gérées par Lumière pour le compte des collectivités. Et même s'il y a eu, Monsieur PILLEFER qui est présent en visioconférence en est témoin, des moments où le déploiement était difficile, on y est tout de même arrivés. La collaboration et l'entraide sont significatives et cela est très important pour les salariés de Val de Loire Fibre basés dans les locaux à Tours, d'avoir une collectivité avec laquelle il est possible d'avoir des discussions rationnelles.

La Présidente acquiesce.

Cyril GASC indique qu'avec Jean-Philippe MARTIGNAC, cela est arrivé plein de fois, mais pour les salariés qui sont tous les jours au bureau et qui savent qu'en discutant avec les agents du Syndicat, ils peuvent avoir des

discussions rationnelles, même si elles sont exigeantes, car Madame GINER est exigeante tout comme Monsieur GOUET, cela motive les équipes. En tout cas, ce n'est pas un facteur de démotivation. Sur d'autres territoires où le réseau fonctionne très bien, les discussions sont très différentes et sont démotivantes pour l'équipe. Cyril Gasc remercie le Syndicat d'aider à travailler à l'amélioration de la performance sur le réseau du SMO.

Jean-Philippe MARTIGNAC l'a évoqué tout à l'heure, et je vous ai entendu parler d'IoT (Internet des Objets) C'est quelque chose qui était dans le périmètre de TDF avant mais sur lequel TDF ne s'est pas beaucoup développé. Et c'est un des domaines sur lesquels, avec Lumière, on est en train de se développer. Je vous ai entendu sur la nécessité de mobiliser des fonds. N'hésitez pas à nous consulter. On sera, Jean-Philippe MARTIGNAC l'a dit, à même de discuter de tous les modèles possibles et imaginables pour essayer de vous aider et pour que ce soit mutuellement bénéfique.

Jean-Philippe MARTIGNAC aborde quatre points de l'actualité du réseau : le déploiement, les raccordements complexes, la vie du réseau et la commercialisation. Un focus sera fait notamment sur les chiffres liés à l'exploitation du réseau que Cyril GASC a rappelés. L'exploitation du réseau constitue une activité pleine et entière et constitue même l'avenir du réseau. Le point sur la commercialisation comportera un petit focus rapide sur l'arrêt du cuivre, même si, comme cela a été rappelé, il y a des réunions en communauté de communes qui sont très pertinentes, pendant lesquelles un point est systématiquement réalisé sur l'arrêt du cuivre.

Sur le déploiement, il y a 339 981 prises éligibles à ce matin. Au départ du réseau, il y avait 318 000 prises dans le périmètre du réseau dit de premier établissement. Aujourd'hui, le volume cible est connu avec une quasi certitude puisque chaque semaine, un travail de révision et de correction est réalisé.

La cible est donc de 343 804 prises à rendre éligibles. C'est véritablement l'objectif à atteindre, à quelques dizaines de prises près. Le taux de déploiement s'élève donc à 98,9 ou 99 %.

Parmi les prises à rendre éligibles, elles sont au nombre de 2300 à 2400 pour lesquelles existe un blocage résiduel qui est imputable à un tiers. Ce sont essentiellement des difficultés avec des logements collectifs à l'intérieur desquels il est compliqué de rentrer.

Il reste donc en réalité 1300 prises à réaliser. D'où ce reste à faire de 0,4 % évoqué par Cyril GASC en préambule.

Cyril GASC indique que L'ARCEP prendra d'ailleurs ce chiffre de 99,6% comme la référence.

Olivier LEGROS précise que c'est ce qui est appelé dans le jargon du régulateurs des "refus de tiers".

Jean-Philippe MARTIGNAC indique que concernant le taux de pénétration, il est presque à 198 000 clients effectivement raccordés au réseau sur un total de foyers éligibles à 340 000 soit 58% de foyers effectivement abonnés au réseau, ou pour lesquels le logement a été raccordé. Il y a un peu moins de clients que de foyers ou entreprises raccordés parce qu'il y a des désabonnements, des clients qui n'ont pas renouvelé ou un nouvel occupant de l'immeuble qui n'a pas souscrit à la fibre. Mais on a raccordé 198 000 logements à la fibre optique aujourd'hui.

Les prises restant à rendre éligibles sont pour moitié en immeuble collectif, et cela représente 320 adresses seulement.

Pour certaines situations, il y a parfois un blocage ou un refus du propriétaire. Parfois, il s'agit de refus, liés à une incompréhension ou liés à l'absence de volonté de réaliser des travaux dans l'immeuble collectif. Le réseau arrive en pied d'immeuble, mais pour pouvoir raccorder les logements qui se trouvent dans l'immeuble, il faut faire des travaux en partie privative et dans certains immeubles, parfois, pour des raisons financières ou d'organisation de la copropriété, les travaux ne se font pas. Ces prises apparaissent dans la liste des prises dites non réalisables. Il est précisé « non réalisables à date », parce qu'elles sont dans les objectifs néanmoins. De plus, les investissements ont été réalisés pour aller jusqu'au pied de l'immeuble, donc Lumière aimerait récupérer le chiffre d'affaires à mettre en regard de l'investissement réalisé.

Un suivi précis est fait des prises qu'il reste à réaliser et des blocages documentés, pour lesquels on a un refus et une explication et une traçabilité qui doit vous être fourni ainsi qu'à l'ARCEP. L'ARCEP sera

notamment très exigeante sur les motifs réels de refus pour ces foyers non desservis en particulier dans la phase d'arrêt du cuivre. Les refus devront être justifiés et documentés. On espère encore une fois que ce chiffre va diminuer, mais ce n'est pas un refus de principe, parce qu'on n'a pas envie de les faire ou parce qu'elles sont trop chères. C'est un refus objectif, qui s'impose à nous, et que l'on devra documenter et justifier, si on nous le demande, auprès de l'ARCEP.

Aujourd'hui, on passe du temps sur les 1326 prises sur lesquelles il n'y a pas de blocage. Il devrait y en avoir une cinquantaine de moins aujourd'hui. La répartition entre les deux départements est la répartition du projet. Dans les 1300 prises qu'il reste à faire, il y en a 60 % dans l'Indre-et-Loire et 40 % dans le Loir-et-Cher. C'est l'équilibre du projet.

Depuis le début de l'année, on a desservi 3500 prises, soit environ 160 par semaine. Il y a des semaines plus productives que d'autres, mais c'est à peu près notre rythme. On aura probablement un volant de difficulté, car j'ai peur qu'il nous reste 150 à 200 prises très compliquées qui prendront plusieurs mois. Mais, globalement, dans les 10 à 12 semaines à venir, on devrait avoir ce chiffre de 1300 prises qui aura considérablement diminué. Est-ce qu'on atteindra le zéro ? Peut-être qu'il y aura quelques situations particulières, mais on est sur la finalisation.

Ce sont des prises compliquées, parfois des prises qui ont été un peu écartées parce que compliquées et pour lesquelles trouver la solution a pris du temps, donc elles sont en cours. C'est aussi plus difficile aujourd'hui de travailler avec nos constructeurs. Non pas qu'ils soient moins bons qu'avant, mais ils ont en partie démobilisé leurs équipes. On a produit jusqu'à 3300 prises par semaine, donc forcément, quand on voit le chiffre, on se dit qu'en trois jours, on devrait avoir terminé, mais aujourd'hui, on n'a plus les entreprises qui réalisent ça. Et puis, on a des prises qui nécessitent parfois plus de travail.

On a par exemple plusieurs chantiers encore ouverts, avec des demandes de permissions de voirie qui sont en cours, on a une traversée de voie SNCF qui est très compliquée à gérer, qui nous pose problème. On a mis aussi beaucoup de temps pour utiliser les réseaux HTA d'ENEDIS mais on y arrive. Donc, ce sont pour l'essentiel des prises un peu plus compliquées. Et puis, il y a des choses qui sont dans le cours normal du déploiement, mais qui ont été un peu retardées. Aujourd'hui, on est plutôt sur 150 prises, sur les dernières semaines, mais on va arriver à un objectif de 100%, ou 99,9999% à horizon de cet été.

Olivier LEGROS mentionne aussi, dans ces prises qu'il reste à faire, les zones dentelles, parce qu'elles étaient marginales aujourd'hui, mais elles vont devenir centrales demain. Tant qu'une décision n'aura pas été prise, de part et d'autre de la frontière, de savoir qui les fait... Le Syndicat a conventionné avec le Berry, le Cher, l'Indre et le Loiret ainsi qu'avec le Maine-et-Loire. Cela devrait faciliter les choses. Des contacts existent. Les principales difficultés se trouvent avec les zones Orange. Une réunion a été calée en juillet avec le nouveau directeur régional d'Orange pour essayer de statuer, un peu globalement, sur les zones dentelles frontalières entre l'agglomération de Blois, notamment, et la métropole de Tours, sur lesquelles il y a des synergies intéressantes, sous réserve qu'Orange soit en capacité de prendre des engagements comparables avec ceux que le Syndicat a pris vis-à-vis des populations concernées. Mais cela semble compliqué. Ce sujet a été traité en partie, mais il y a le sujet d'Orange. Une réunion importante est prévue en juillet avec le nouveau directeur régional Centre Val-de-Loire.

Jean-Philippe MARTIGNAC indique que la finalisation du déploiement se fera dans les prochaines semaines mais il y aura toujours un bout d'activité sur les prises les plus difficiles ou les prises retardées. Mais sur les 2500 prises qui font partie de la catégorie des prises avec des refus de tiers, ce sont des prises qui sont dans notre périmètre, avec une visibilité, et pour lesquelles on sera à même de les finaliser, si le frein se lève.

Jean-Philippe MARTIGNAC souhaite partager un point sur les fonctionnalités de l'outil d'éligibilité accessible sur le site de Val de Loire Fibre. Les foyers ou entreprises qui apparaissent en orange sont ceux qui ne sont pas encore éligibles. Il reste des travaux à réaliser pour finaliser le déploiement.

Les foyers ou entreprises qui apparaissent en vert sont ceux qui sont éligibles. Les habitants ou les entrepreneurs peuvent s'abonner à la fibre.

Les foyers ou entreprises qui apparaissent avec une étoile bleue sont ceux qui sont raccordés à la fibre. Les habitants ou entrepreneurs sont abonnés, ou, s'ils ont résilié leur abonnement, la fibre est à l'intérieur du logement ou de l'entreprise.

Les foyers ou entreprises qui apparaissent en jaune sont ceux pour lesquels on a déployé le réseau, qui ont été éligibles (en vert donc) à un moment donné et pour lesquels une difficulté a été rencontrée au moment du raccordement. Pour l'essentiel, ce sont ces fameux raccordements complexes que l'on va aborder juste après.

Par exemple, pour les communes de Dhuizon et Villeny, en Loir-et-Cher, le déploiement est à 96 %, 4 % de prises en cours de déploiement, 1 % de prises bloquées. Le taux de pénétration est de 47 %, ce qui est un peu inférieur au taux global. Cette situation est assez représentative de la totalité du déploiement et de la commercialisation.

Olivier LEGROS indique qu'il faudrait envisager d'ajouter une couleur pour les refus de tiers. En les faisant apparaître clairement, l'enjeu serait de porter cette information à la connaissance des élus, d'une part, et des citoyens concernés d'autre part : la desserte du logement est en situation de blocage en raison d'un refus de tiers.

Jean-Philippe MARTIGNAC indique y être favorable. Une fois les 2500 prises complètement documentées, elles pourront être intégrées, puisqu'il y a une nouvelle version du fichier dit IPE, qui est le fichier technique d'échange entre opérateurs, et il y a une nouvelle colonne qui a été créée, demandée par l'ARCEP, avec les motifs de refus de tiers.

Ces prises depuis la base IPE, pourront être identifiées avec une pastille de couleur différente sur le réseau, de sorte que, à l'image des logements neufs, un formulaire de saisie pourra être proposé permettant aux locataires d'exprimer leur incompréhension ou aux propriétaires de l'immeuble collectif de nous relancer, de dire qu'ils ont changé d'avis, qu'ils acceptent la convention, qu'ils ont réalisé les travaux à l'intérieur de l'immeuble, et qu'ils souhaitent que l'on déploie le réseau.. Après, le risque c'est qu'il y ait trop de couleurs différentes sur la carte et que ce soit peu lisible.

Jean-Philippe MARTIGNAC indique que sur le réseau Val de Loire Fibre procède à environ 500 ou 600 nouveaux raccordements chaque semaine. C'est moins qu'à une certaine époque où les foyers et entreprises s'abonnaient plus massivement chaque semaine.

Le taux d'échec de raccordement est d'environ 1 % ou 1,5 % imputable à l'absence d'infrastructure entre le boîtier posé dans la rue et la maison ou l'entreprise à raccorder. C'est dans la très grande majorité des cas un problème que l'on qualifie de raccordement complexe.

3500 et 4000 situations de ce type sont estimées sur le territoire. Ces situations sont connues au moment du raccordement. Aujourd'hui, 2 332 situations de ce type ont été recensées. Pour l'essentiel, ces situations sont liées au fait que le câble de cuivre utilisé habituellement pour déployer le réseau a été directement enterré dans la terre, et Val de Loire Fibre ne dispose pas d'infrastructure réutilisable pour y tirer le câble optique. Parfois, le fourreau a été installé mais se trouve bouché. Ce fourreau a été installé il y a 20 ou 30 ans et il est sous le trottoir ou sous la rue, et il nécessite des travaux importants pour pouvoir le reprendre.

L'estimation avait été faite il y a déjà quelques mois, pour calculer le coût global des raccordements complexes se confirme au fil du temps. Quand on fait une règle de 3, on a 200 000 abonnés, 2300 échecs, il reste 140 000 prises à raccorder, on arrive à 2000 échecs aujourd'hui, cela fait 3500 au global. On est sur cette volumétrie-là. Il y a des secteurs qui sont beaucoup plus touchés que d'autres, parce que l'ingénierie d'Orange il y a 30 ans ou 40 ans a fait qu'on a ces configurations-là, mais globalement, sur la volumétrie totale, je pense qu'on n'est pas très loin de la vérité.

Olivier LEGROS confirme qu'il y a des secteurs géographiques particulièrement touchés, notamment les communes de Sologne, avec un habitat très épars, très dispersé. Sur ces communes, les taux d'échecs, imputables à ce problème de raccordement complexe, sont nettement supérieurs à la moyenne. Ce taux peut atteindre parfois 10 %, alors qu'en moyenne sur le projet, le taux est de 1 %. La vision des élus est très différente sur cette problématique d'une portion de territoire à l'autre, et cela explique aussi, peut-être, une part d'imprévision. Il était difficile d'estimer cette réalité tant qu'on n'y était pas confronté.

Christophe DUVEAUX demande s'il pourrait y avoir un TO par commune. S'il y a toujours des points d'achoppement, il serait bien d'avoir un retour pour connaître les tenants et aboutissants, parce qu'en fait,

les élus ont toujours la version des concitoyens, mais sans connaître, techniquement, le pourquoi du comment.

Olivier LEGROS indique que les réponses sont apportées par des réunions publiques au contact des élus des communautés de commune. La prochaine est prévue à Montlouis avec les élus de la Communauté de Communes Touraine Est Vallées le 19 juin au soir. Le Syndicat a prévu d'intervenir pour évoquer les outils à la disposition des élus. L'idée est bien de faire de la pédagogie, d'expliquer, de donner des clés et des outils aux élus pour qu'ils puissent, en lien avec Val de Loire Fibre, bien sûr, et en lien avec le SMO également, expliquer ce qui se passe et comment les choses devraient se passer.

La Présidente souligne l'importance de ce qui est dit parce que les retours de terrain ne sont pas forcément justes et souvent, les citoyens concernés font confiance dans l'analyse des problèmes aux techniciens qui interviennent chez eux et ne connaissent pas toujours les tenants et les aboutissants du projet. Cela peut effectivement perturber la vision de la situation. C'est pour cela, d'ailleurs, que le Syndicat se déplace afin de donner toutes ces clés-là.

Jean-Philippe MARTIGNAC souhaite évoquer les solutions dans le cas des raccordements complexes. Un travail est effectué afin de trouver une solution globale et pérenne mais en attendant cette solution pérenne, une solution temporaire a été mise en place.

Le besoin de financement de ces raccordements complexes, dans la durée, est de 14 millions d'euros. Cela correspond à un surcoût du raccordement de 3 500 € par rapport à un raccordement standard à multiplier par 4 000 situations envisagées. Cela nécessite un dispositif global pour trouver ces financements.

À date, au titre d'une solution temporaire, un million d'euros a été engagé. Cette solution temporaire passe par la mise en place d'une équipe dédiée au traitement de ces raccordements complexes et qui ne travaille que sur ces dossiers. Le sous-traitant est l'entreprise CIRCET qui intervient pour notre compte pour les études et les travaux.

Chaque chantier de raccordement complexe étant un chantier spécifique, une étude préalable est nécessaire. C'est donc une approche très différente du modèle qui a prévalu pour le déploiement en masse quand il s'agissait d'alimenter une rue. On mettait des boîtiers tout le long de la rue. Là, on fait vraiment de l'individuel, de l'artisanal, sur chaque cas.

Un raccordement classique coorespond à une demi-journée, parfois une journée si c'est un peu compliqué. Un raccordement complexe, c'est en moyenne cinq mois de délai, entre l'étude et la réalisation.

Aujourd'hui, avec l'équipe mise en place sur cette problématique, 558 chantiers sont en cours pour des raccordements complexes. C'est un pourcentage non négligeable par rapport au 3500. Sur ces 558 chantiers, 180 sont terminés et les foyers sont désormais raccordés. Un indice que l'organisation mise en place progresse : il y a autant de prises faites ces trois derniers mois que les six premiers mois. La société en fait une par jour aujourd'hui. Ce n'est pas beaucoup, vu ce qu'il reste à faire, mais avant, on en faisait une tous les deux jours au début du dispositif.

1 000 000 € ont été engagés sans attendre la mise en place de la solution pérenne et 400 000 € ont déjà été dépensés.

La Présidente précise que Val de Loire Fibre s'était engagé sur 500 000 euros pour la solution temporaire, et finalement, elle va au-delà. C'est une précision importante.

Jean-Philippe MARTIGNAC souhaite continuer à engager des moyens dans l'attente d'une solution de financement pérenne et au delà de ce qui a déjà été engagé pour traiter les raccordements complexes.

Parmi les pistes d'amélioration dans le traitement des raccordements complexes, il y a les cas où plusieurs raccordements complexes sont colocalisés dans un écart ou un hameau par exemple. Il faut trouver un modèle rationnel pour les traiter de manière mutualisée. Une expérimentation qui a permis de réaliser une vingtaine de prises d'un coup a été menée, ce qui a eu pour effet de diviser par deux le coût moyen par raccordement. Le modèle retenu et expérimenté avec succès a permis de profiter de la présence de

l'entreprise pour raccorder des foyers qui n'avaient pas envisagé de passer tout de suite à la fibre, pour pouvoir anticiper. Et même s'ils ne s'abonnent pas tout de suite, la prise est installée dans leur foyer.

Un autre domaine de réflexion majeur concerne la recherche de techniques de pose du câble optique plus économiques avec du matériel plus léger ou des coûts moins importants de génie civil. Pour des prises dont le coût de revient dépasse les 16 000 euros avec des méthodes de pose traditionnelles, il faut trouver des solutions intelligentes pour réduire ce coût. Il faut absolument trouver des solutions. 16 000 € c'est une moyenne, on a des prises qui coûtent plus de 50 000 euros.

L'outil de cartographie du SMO recense les raccordements complexes connus. L'état du traitement du dossier est également indiqué et cela vient compléter la carte présentée tout à l'heure sur l'état par commune.

Olivier LEGROS précise que cette présentation avec les liens vers les outils cartographiques sera diffusée à l'issue de ce conseil syndical.

Jean-Philippe MARTIGNAC souhaite évoquer la solution pérenne visant à financer complètement et durablement les raccordements complexes. Tout ce qui a été réalisé dans le cadre de la solution temporaire sera utile, en termes d'apprentissage et de processus notamment; lors de la mise en œuvre de la solution pérenne. C'est pour cela que les actionnaires de Val de Loire Fibre ont validé la poursuite de ce projet, au-delà des 500 000 € qui avaient été convenus. Le jour où une solution de financement pérenne existera, cela permettra d'aller un peu plus vite.

La solution pérenne consiste à modifier l'offre de référence et notamment le tarif auquel est vendue une prise fibre auprès des opérateurs commerciaux. Deux éléments majeurs justifient cette augmentation.

Le premier élément, et c'est un élément totalement indépendant de nos choix et de notre organisation et cela concerne l'ensemble du territoire national : le tarif de location des infrastructures d'Orange a très fortement augmenté au cours de l'année dernière. C'est le contrat avec Orange dit IBLO. Il est prévu de répercuter cette augmentation aux opérateurs clients et cela représente une augmentation en moyenne de 1 euro par prise commercialisée. Le principe de répercuter cette augmentation du coût d'accès au génie civil a été imposé par Orange et a été approuvé et validé par l'ARCEP.

Le second élément est issu du besoin de 14 millions d'euros pour financer le surcoût inhérent aux raccordements complexes. Et au terme de l'étude que nous avons réalisée, ce besoin de financement peut être couvert par une augmentation supplémentaire de 16 centimes par mois et par client fibre.

Ce projet d'évolution de l'offre de référence avec ces deux composantes va être soumis à nos clients, les opérateurs commerciaux. L'enjeu c'est d'obtenir de leur part un degré d'approbation suffisant pour éviter de rentrer dans un débat tendu. Les offres sont validées avec un catalogue de services présenté par une collectivité locale, mais comme il y a principalement quatre gros clients, si on se fâche avec deux ou trois de ces clients-là sur ce sujet-là, cela va rendre la situation tendue.

Val de Loire Fibre a présenté l'offre de référence aux équipes du SMO, mais aussi à l'ARCEP, qui a approuvé notre mode de calcul et notre méthodologie pour arriver aux 16 centimes par mois et par abonné à la fibre pour l'évolution relative aux raccordements complexes. L'ARCEP considère que ce mode de calcul est pertinent et a une vision positive de ce projet d'évolution et reconnaît que nous sommes le premier territoire à avoir réalisé une démarche aussi aboutie sur cette question du financement des raccordements complexes. L'ARCEP recommande également d'aller voir nos clients, les opérateurs.

Des discussions ont déjà été engagées avec certains opérateurs commerciaux. L'écosystème est plutôt réceptif à l'idée d'une augmentation des tarifs globaux des offres pour pouvoir faire fonctionner les DSP et les réseaux. Il y a des rapports de la Cour des comptes et une approche au niveau du Sénat qui sont plutôt favorables à une modification et un mouvement sur les tarifs en général. Val de Loire Fibre a eu un accueil, si ce n'est positif, en tout cas pas réfractaire, de la part de deux opérateurs : Bouygues et SFR. La rencontre avec Orange est prévue dans les jours qui viennent. Pour ce qui est de Free, la situation est un peu plus compliquée. Une rencontre sera organisée plus tard pour proposer quelque chose, parce qu'ils sont beaucoup plus susceptibles sur les augmentations tarifaires. On a, quoiqu'il en soit, l'espoir d'aboutir et la volonté de proposer cette offre de référence le plus tôt possible.

La Présidente indique qu'une rencontre avec Bernard PILLEFER, sénateur, est prévue au Sénat le 11 juin prochain, avec l'ARCEP, de façon à pouvoir faire avancer ce dossier.

Cyril GASC a conscience que le SMO est sensible concernant le sujet des raccordements complexes, qui s'inscrivent dans un agenda politique important, mais le constat pour d'autres territoires est différent. Il s'agit de la cessation de paiement de certaines DSP.

La situation avec le SMO est bien différente mais les enjeux de cette évolution de l'offre de référence est de préserver l'économie et la soutenabilité du projet. C'est bien comme cela qu'il faut le voir.

Jean-Philippe MARTIGNAC précise que l'augmentation de 16 centimes s'appliquera à toutes les prises fibre commercialisées. Il s'agit d'un système de péréquation sur la totalité du territoire. Ce ne sont pas que les zones concernées par les raccordements complexes qui vont être soumises à ce prix-là. Ce système contribuera au financement des 14 millions d'euros nécessaires à la réalisation des raccordements complexes.

Cyril GASC indique que cette péréquation est mise en place sur l'ensemble des territoires sur lesquels intervient Lumière. Certains clients, hors périmètre du Val de Loire, contribueront au financement des raccordements complexes du Val de Loire qui est un territoire où ce phénomène est relativement important par rapport à d'autres territoires gérés par Lumière.

Olivier LEGROS juge cette information intéressante parce que cela semble être une évidence de mettre en place ce mécanisme de péréquation, mais c'est une décision politique, pas juste technique, parce que techniquement, d'autres modèles auraient pu être imaginé, par exemple si on avait été sur un opérateur anglo-saxon, il y aurait peut-être eu une approche politique un peu différente, les coûts auraient peut-être été supportés par ceux qui sont en situation difficile. C'est pour cela que c'est important de voir l'acte politique que représente la mise en œuvre d'un mécanisme de péréquation.

Cyril GASC précise que Jean-Philippe MARTIGNAC est optimiste, les négociations avec les opérateurs commerciaux pourront être difficiles. Certains opérateurs ont une vision qui consiste à dire : « les raccordements les plus complexes, nous ne les faisons pas, nous ne les finançons pas. »

Olivier LEGROS indique qu'Orange est très clair dans certaines zones.

Cyril GASC ajoute que d'autres opérateurs sont encore plus clairs.

Jean-Philippe MARTIGNAC expose un troisième point. Le réseau, qui est déployé et raccordé, doit aussi être exploité. L'exploitation et la maintenance préventive et corrective de ce réseau prennent beaucoup de temps. Le temps passé sur du préventif est plus important que celui passé sur du correctif, parce que les chiffres sont très bons en termes d'exploitation. C'est encore TDF qui est mentionné sur ce document, parce que ce sont des chiffres de l'année 2024, mais la publication du prochain rapport est attendue et Lumière s'attend à être toujours, si ce n'est premier, au moins dans le trio de tête. On est très satisfait de la qualité de notre réseau, des taux de panne et des taux de résolution de panne sur le réseau.

Il s'agit des chiffres des opérateurs commerciaux. Il ne s'agit pas d'autosatisfaction, cela vient des opérateurs commerciaux.

Il y a deux autres activités sur la vie du réseau qui nous occupent : les logements neufs, puisque le territoire se densifie. 800 ont été faits cette année, beaucoup plus sur les dernières années. On doit être à 5000 ou 6000 logements neufs, à la fois sur les logements individuels mais aussi du collectif. Sur notre territoire, il y a quelques immeubles, mais on est plutôt sur du collectif horizontal, du lotissement. On a un outil industriel qui marche très bien depuis maintenant deux ans, avec des processus d'échange, des formulaires à remplir auprès des opérateurs ou des promoteurs immobiliers ou des particuliers qui font construire des logements neufs et ça marche plutôt bien.

Un troisième volet de l'exploitation et de la vie du réseau : les projets menés sur votre territoire, notamment d'enfouissement ou de dévoiement de réseau, enfouissement de réseau électrique, dévoiement routier. Cela représente beaucoup de dossiers. Presque 200 réalisés l'année dernière, il y en a 60 qui ont été ouverts cette année. Pour nous, ce n'est que de la dépense, puisqu'on n'en tire aucun bénéfice, aucun client nouveau. Cela permet tout de même, quand vous faites de l'enfouissement aérien, d'anticiper sur des potentiels échecs de raccordement, parce qu'on va traiter des maisons qui n'étaient pas raccordées. D'ailleurs, on est en phase de signer une convention avec le Syndicat d'Énergie de Loir-et-Cher, le SIDELC, pour améliorer ce qui pourrait l'être sur ces sujets-là.

Jean-Philippe MARTIGNAC souhaite évoquer la commercialisation du réseau et l'arrêt du cuivre. Il y a presque 200 000 clients. Une communication est prévue autour de l'atteinte de ce cap important. La courbe qui s'affiche à l'écran permet de voir la rapidité avec laquelle les gens se raccordent quand on ouvre une portion de territoire à la commercialisation. Aujourd'hui, tous les secteurs sont ouverts. Il y a une très forte appétence au début, et après ça se stabilise un peu, c'est un peu plus long. Et il faut 6 ans pour atteindre 77% de pénétration. C'est important d'avoir ces chiffres en tête. Même s'il n'y a aucune obligation à passer à la fibre, il faut quand même anticiper l'arrêt du cuivre pour celles et ceux qui veulent conserver un raccordement filaire à leur domicile.

La Présidente précise qu'il est important de ne pas s'en soucier au dernier moment.

Jean-Philippe MARTIGNAC indique qu'actuellement il y a presque autant d'opérations liées à un changement d'opérateur que de nouveaux raccordements. Il y a environ 500 raccordements nouveaux par semaine et un millier de commandes sont reçues, ce qui veut dire que presque la moitié sont des abonnés qui changent d'opérateur.

Concernant l'arrêt du cuivre, sur les lots 3 et 4, les communes qui ont été désignées. Il y en a assez peu sur le lot 3 sur notre territoire, 9 communes pour 9000 prises. Le lot 4, avec un arrêt du service qui aura lieu en 2028, concerne 82 communes. Le lot 5 va être publié cette année. On s'attend à ce qu'il y ait à peu près 200 communes qui soient désignées. On n'en a pas tout à fait 500 sur le territoire en tout. On aura 200 communes qui vont être désignées pour un arrêt en janvier 2029. Il s'agira d'une coupure technique. Si les gens n'ont pas basculé à la fibre optique, pour les communes concernées, ils n'auront plus d'accès à un service filaire.

La date de janvier 2026 est importante à retenir vis-à-vis de l'arrêt du cuivre. À partir de cette date, il ne sera plus possible, en France, de prendre un abonnement au cuivre pour le téléphone ou l'ADSL. Il n'y aura pas de coupure technique pour les clients qui ont déjà un abonnement mais en cas de mutation immobilière ou de changement de locataire, le nouveau propriétaire ou le nouveau locataire ne pourra plus souscrire une offre cuivre et devra nécessairement passer à la fibre optique s'ils désirent une connexion filaire au réseau.

Cyril GASC explique que le logement collectif va être un sujet potentiel à ce moment-là si le bailleur n'a pas donné l'autorisation de déployer la fibre.

Jean-Philippe MARTIGNAC renvoie, pour donner de la visibilité sur les dates d'arrêt du cuivre, à une carte qui est sur le site du Syndicat. En vert, c'est le lot 3 et en orange, c'est le lot 4, les communes concernées par l'arrêt technique de janvier 2027 et janvier 2028. Le lot 5 sera probablement officialisé à la fin de cette année ou au tout début de l'année prochaine.

Orange a totalement la main sur le programme d'arrêt du cuivre, notamment parce qu'ils font des arrêts groupés par communauté de communes ou par canton. Dans la pratique, Orange coupe des équipements réseau complets (des NRA) et chaque arrêt de NRA impacte plusieurs communes. Orange décide du zonage et du calendrier. Les communes n'ont quasiment pas leur mot à dire. De toute façon, avec un taux de couverture fibre qui est de 99,6% et qui sera de 100 %. Il n'y a pas véritablement d'enjeux sur le territoire, pour décider une zone plutôt qu'une autre. L'approche que l'on a, dans la volumétrie, c'est d'avoir systématiquement un équilibre entre les deux départements. C'est à peu près la seule chose qu'on arrive à évoquer ou imposer à Orange.

La Présidente remercie Cyril GASC et Jean-Philippe MARTIGNAC pour cette présentation. Merci, une fois de plus, d'être venus jusqu'à nous, car c'est important que les élus du syndicat puissent vous avoir en direct, même si on les voit dans le cadre des réunions des communautés de communes. La Présidente invite les élu(e)s à poser leurs questions.

Jean-François CRON indique être maire d'un tout petit village, donc avoir un tout petit problème, mais qui perdure, avec quatre abonnés qui ne sont pas reliés. Le câble est enroulé à 350 mètres de ces maisons. Il s'agit de cas un peu spécifiques, puisque c'est une ligne qui est accrochée à des poteaux EDF et qui n'est pas très accessible depuis le chemin, puisque lorsque les sous-traitants sont passés, ils ne pouvaient pas atteindre les poteaux. Trois sont des résidences secondaires, mais la dernière propriété est une résidence principale et le propriétaire en parle assez fréquemment. Je suis pratiquement à 100 %. J'ai des points rouges, mais je sais pourquoi ils sont rouges, puisqu'il s'agit de personnes qui se trouvent avec un poteau de l'autre côté de la rue, 10 ou 15 mètres de chez eux, et qui ne veulent pas faire les travaux pour être reliés, en aérien ou en souterrain. C'est un problème, car ce sont des gens qui achètent des propriétés dans lesquelles ils se retrouvent avec un poteau électrique qui est là depuis l'installation de l'électricité. Jean-François Cron a essayé d'organiser une rencontre avec la personne qui s'occupait de la problématique mais il est sans nouvelle depuis 8 mois.

Jean-Philippe MARTIGNAC note que sur cette commune il y a trois ou quatre prises qui ne sont pas encore éligibles. Cela fait partie des 1300 prises qui sont en cours de finalisation. Jean-Philippe MARTIGNAC pense qu'elles vont être faites, surtout qu'on est à proximité immédiate d'une zone qui est desservie. S'il y a quatre prises, c'est très probablement qu'il y a une difficulté pour positionner un boîtier. Aujourd'hui, les 1300 évoquées sont clairement en visibilité. Ces prises vont aboutir dans les prochaines semaines. Vu la volumétrie sur laquelle un travail est fait, elles vont être réalisées. Elles appartiennent aux 1300 prises qui restent à réaliser.

Olivier LEGROS rappelle qu'un dispositif au niveau du syndicat est en cours et s'appelle l'inclusion numérique, qui permet de financer un accès temporaire à internet, en attendant la fibre. C'est bien l'enjeu, de pouvoir continuer à vivre quelques semaines, voire quelques mois, lorsqu'un logement n'a toujours pas la fibre et qu'il s'agit d'une situation de non complétude, comme c'est le cas chez vous au Petit Pressigny, ou de raccordement complexe comme c'est le cas pour environ 2 000 foyers. Ce dispositif d'inclusion numérique est maintenu. Le syndicat finance, à hauteur de 450 euros maximum, l'équipement nécessaire pour une parabole satellite, un accès 4G ou 5G, qui peut, moyennant un éventuel dispositif d'amplification permettre à des foyers de ne pas être dans l'exaspération.

La Présidente précise qu'il s'agit d'une solution d'attente, mais que cette dernière est confortable quand même.

Jean-Philippe MARTIGNAC indique qu'il ne s'agit pas de ce qu'on appelle la zone blanche. Les administrés qui habitent là toute l'année ont une téléphonie à peu près performante, qui leur permet de surfer sur internet.

Cyril GASC explique ne pas voir de difficulté majeure. Il y a 150 ou 200 mètres par rapport à la dernière prise qui est réalisée.

Jean-François CRON précise qu'il y a 350 mètres exactement.

Cyril GASC indique que ce sont des situations dans lesquelles, au moment où le déploiement a été fait en masse sur la commune, une problématique est apparue. Ces prises n'ont pas pu être traitées au moment où toutes les équipes étaient présentes. Elles ont malheureusement été mises de côté, parce que la société est

partie avancer sur d'autres. Mais elles sont visibles, elles sont clairement identifiées, ce sont des prises qui sont à réaliser et une solution va être trouvée.

Jean-François CRON explique ne pas demander de délai et avoir d'autres soucis à gérer. L'enfouissement est actuellement en cours. Les lignes existantes vont être démontées. Le SIEL pilote ce projet. Quand des travaux sont réalisés dans un quartier, les habitants du quartier voisin s'inquiètent.

Cyril GASC indique que la fibre va être mise partout. Il reste 1300 foyers à desservir, mais ceux-là l'auront aussi.

Alain PROT souhaite intervenir pour sa commune. Tous les cas spécifiques sont identifiés. Trois ou quatre cas n'ont pas de fourreau France Télécom. C'est du réseau qui doit être tiré en souterrain, avec des grandes longueurs. Dès le départ, ces problèmes ont été identifiés et remontés. Dans le lot, il y a la Ferme d'Herceux, qui est un site d'accueil de tourisme, avec une quarantaine de logements pris tous les week-ends jusqu'en 2027, et qui n'a pas de nouvelles concernant son déploiement. Il semble important d'attirer votre attention sur ce commerce touristique unique de Santenay. J'ai bien noté la mise à disposition d'un suivi des raccordements complexes, mais c'est vrai qu'en tant que commune, on aimerait savoir ce qui se passe, parce que c'était fin mars et on n'a plus de nouvelles depuis.

Cyril GASC va vérifier si ce dossier est dans la liste des raccordements complexes. On a un attachement particulier sur tous les sites qui sont des sites à vocation économique ou touristique, donc si on doit faire des investissements, on les priorise dans les raccordements complexes avec l'aide des équipes du SMO. Cyril GASC va vérifier la situation à Santenay sur le fichier des raccordements complexes.

Alain PROT remercie Cyril Gasc.

QUESTIONS DIVERSES

La Présidente constate qu'il n'y a pas d'autres interventions. Elle remercie les dirigeants de Val de Loire Fibre d'être venus de respecter leurs engagements. Cela ne se passe pas partout comme cela. Le Syndicat ira jusqu'au bout avec les raccordements complexes.

Bonne fin de journée à vous tous.

La Présidente clôture la séance à 16h45.

La Présidente,
Sylvie GINER

Le secrétaire de séance,
Bernard PILLEFER